

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 97 (1971)
Heft: 8: Foire de Bâle, 17-27 avril 1971

Artikel: La distribution d'électricité en Suisse romande
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-71197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tout en rendant hommage à la simplicité du plan directeur et aux qualités architecturales du projet, les experts ont regretté que le groupement des volumes n'atténue pas davantage son caractère d'« objet fini », et que ce plan directeur n'accorde pas une plus grande latitude aux possibilités d'évolution. Sans doute, s'il s'était agi de réaliser dans l'immédiat l'ensemble de l'Ecole, et si les types de bâtiments qu'il propose avaient répondu à des besoins connus et invariables jusqu'à la fin des aménagements, ce projet, fortement marqué par la personnalité de ses auteurs, eût été convaincant.

Projet du groupe Zweifel et Strickler, Zurich, et Metron, Brugg

Ce projet contient un schéma qui explicite une préoccupation constante de ses auteurs : la relation entre ces 3 facteurs : planification en matière de politique d'enseignement et de recherche ; facteur temps ; conception des structures matérielles. Chacun de ces 3 facteurs se décompose en sous-facteurs, p. ex. le temps, en étapes de réalisation ; le facteur politique d'enseignement, en conception générale, en programme sommaire et en programme détaillé ; enfin la conception des structures matérielles, en conception générale et en conception architecturale. Ces relations, envisagées au niveau de chaque phase de réalisation, doivent être présentes à l'esprit au moment où l'on envisage les répercussions d'une évolution des structures et des méthodes d'enseignement. On sent dans

toute l'étude du groupe de Zurich le souci d'un plan directeur apte à se maintenir tout en assurant cette évolution.

C'est pourquoi la typologie, encore assez limitée lors de la première phase de la compétition, est remplacée ici par un système qui offre une grande variété de solutions et qui peut se prêter à des accroissements successifs très variés dans leurs dimensions. Cependant, la grille proposée reste l'élément permanent génératrice d'ordre et définit le réseau des communications, les circulations verticales étant placées aux intersections des mailles de la grille. De plus, les espaces libres à l'intérieur de la grille, servant aux circulations extérieures principales, comprennent de larges pénétrations de verdure et créent un climat intérieur agréable.

Conclusion

Telles sont les raisons essentielles qui ont conduit les experts à recommander au maître de l'ouvrage d'adopter le plan directeur du groupe zurichois, comme répondant le mieux à la conception recherchée d'un système ouvert, c'est-à-dire d'un système qui fixe les lignes générales de l'organisation tout en admettant des modifications continues d'utilisation de l'espace.

Nous aurons prochainement l'occasion de revenir plus en détail sur les deux projets dont il est question ci-dessus.

La distribution d'électricité en Suisse romande

Les quelque 1,4 million d'habitants de la Suisse romande sont alimentés en électricité par des Services électriques communaux, régionaux ou cantonaux, dont les tarifs de vente sont, la plupart du temps, fixés après consultation des pouvoirs publics.

Les habitants des cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, ainsi que ceux de plusieurs communes valaisannes de la plaine du Rhône, sont alimentés soit par les Services Industriels de Lausanne (SIL), les Services Industriels de Genève (SIG), la Compagnie Vaudoise d'Électricité (CVE), les Entreprises Électriques Fribourgeoises (EEF), la Société Romande d'Électricité (SRE), l'Électricité Neuchâteloise S.A. (ENSA), soit par l'intermédiaire de Services communaux ou régionaux.

Au niveau de la distribution, la S.A. l'Energie de l'Ouest-Suisse (EOS) n'intervient pas. Sa fonction principale consiste en effet à fournir aux six grandes entreprises ci-dessus, qui sont ses actionnaires-prenants, la tranche d'énergie, chaque année plus forte, que leurs propres installations ne sont pas en mesure de fournir.

Ainsi, durant l'exercice 1969-1970, EOS a fourni environ 30 % de l'énergie consommée dans les réseaux de ses six actionnaires-prenants (en 1968-1969, cette proportion fut approximativement de 26 %).

Dans le canton du Valais, les Services d'électricité communaux, ainsi que diverses sociétés (Lonza S.A. tout particulièrement) distribuent le courant utilisé par les usages domestiques.

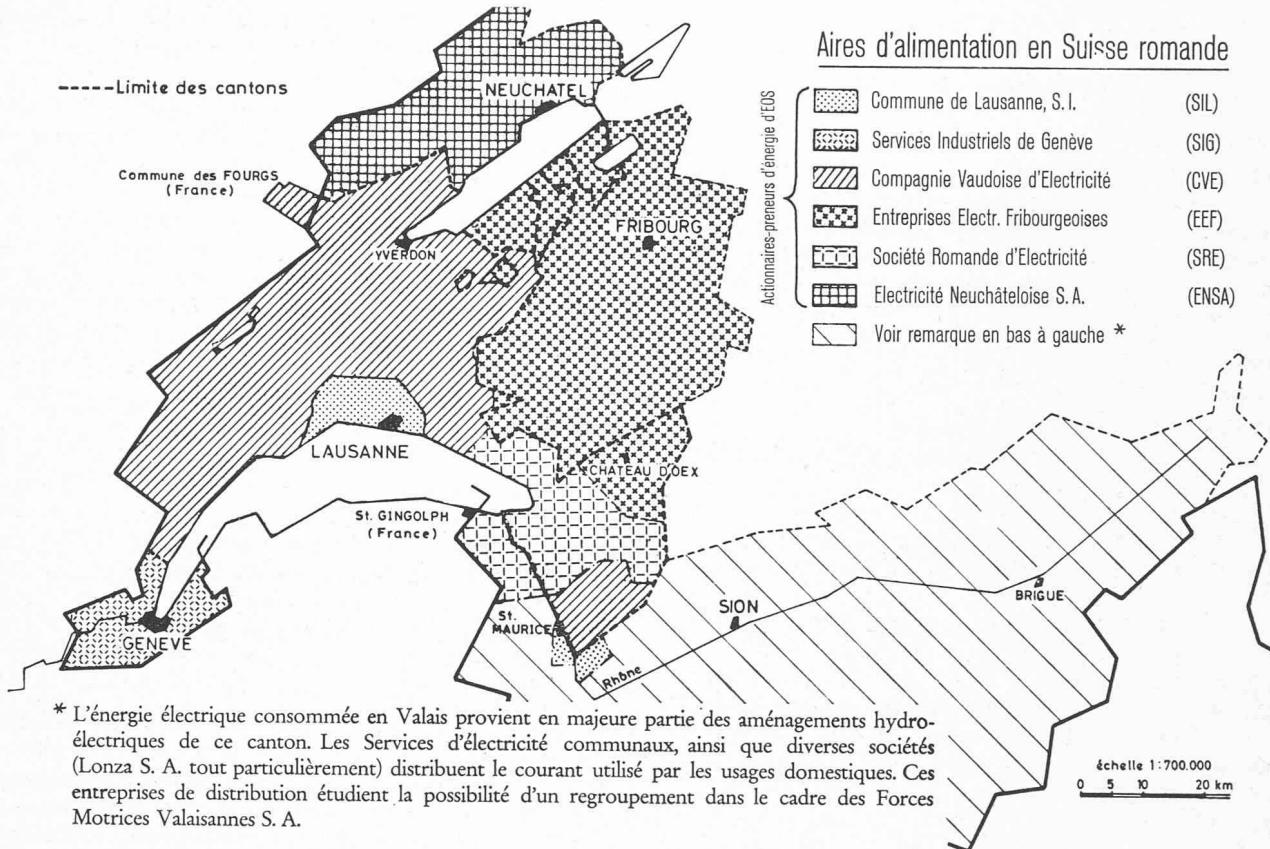
La récente assemblée générale de l'EOS, le 18 mars 1971 à Lausanne, donna l'occasion à cette société de présenter les résultats du dernier exercice et de commenter ses projets. M. C. Babaianz, directeur administratif, rappela que les

résultats de l'exercice 1969-1970 sont dans la ligne de ceux des exercices précédents. On note une nouvelle croissance (5 %) du chiffre d'affaires qui atteint 140 millions de francs. Le dividende de 5,5 % peut paraître faible par comparaison à ceux que versent certaines industries. Ceci s'explique à EOS par le caractère particulier de l'entreprise ; cette dernière, en effet, tout en ayant la forme juridique d'une société anonyme, exerce en fait une activité de coopérative, dans l'optique d'un service public.

Les perspectives financières laissent entrevoir une forte sollicitation du marché des capitaux pour la prochaine décennie ; elle se manifestera tant sous forme de conversion des emprunts en circulation que sous celle d'émissions nouvelles destinées à financer les grandes centrales projetées pour couvrir l'augmentation incessante de la consommation. Les taux élevés des intérêts grèveront lourdement les budgets des années à venir. Les entreprises s'efforcent de rationaliser au maximum et d'améliorer la collaboration à tous les échelons, dans l'intérêt des consommateurs. Elles comptent sur la compréhension de chacun dans la réalisation de leurs projets qui sont tous d'intérêt public.

M. R. Pilicier, directeur technique, s'attacha à exposer les problèmes résultant de l'augmentation continue et régulière de la consommation d'énergie électrique, laquelle ne peut pas être couverte à moyen terme, et à plus forte raison à long terme, par les marges de sécurité que les entreprises d'électricité doivent nécessairement prévoir en permanence, aussi bien pour les installations de production, que pour celles de transport, de transformation et de répartition.

Il en résulte que toutes les installations existantes doivent être développées, respectivement complétées ou remplacées, par d'autres installations de capacité beaucoup plus grande.



Contrairement à l'augmentation de la consommation, cette extension des installations ne peut pas être réalisée de façon continue, mais, en raison de la nature desdites installations, doit l'être par paliers successifs. Ces derniers doivent en outre nécessairement précéder l'augmentation de la consommation.

Il est donc évident que cette extension ne peut pas être improvisée, étant donné les délais de réalisation des ouvrages, quels qu'ils soient. Ces délais résultent du temps nécessaire aux études et à l'établissement des plans, ainsi que du long intervalle s'écoulant entre la commande du matériel et sa livraison ; ils sont encore aggravés malheureusement dans la plupart des cas par la lenteur et la complication des formalités administratives de toute sorte qui nous sont imposées.

Les sociétés d'électricité sont par conséquent dans l'obligation d'établir un plan directeur d'extension des réseaux à long terme (15 à 20 ans), et l'EOS n'échappe pas à cette nécessité.

Enfin, M. E. Seylaz, directeur commercial, souligna que depuis des décennies, la consommation d'énergie électrique

est caractérisée par un taux de croissance annuel de 5 à 6 %. Ainsi, la consommation double régulièrement à chaque période de 12 ou 15 ans.

Mais l'échelle du problème posé actuellement aux producteurs d'électricité est tout autre qu'il y a vingt ou trente ans. En effet, en 1940, l'accroissement annuel de 5 à 6 % représentait à peu près 300 millions de kWh ; or en 1970, ce même taux d'accroissement représente une consommation supplémentaire de 1600 à 1700 millions de kWh. Soit une quantité d'énergie équivalant à la production annuelle totale d'un important aménagement comme Grande-Dixence, ou comme la centrale thermique de Chavalon.

Si la consommation devait continuer à croître au même rythme — et aucun indice ne permet de supposer le contraire — les producteurs suisses d'électricité devront construire, au cours des quinze prochaines années, autant de moyens de production qu'ils en ont édifiés depuis le début de l'utilisation de l'énergie électrique jusqu'à présent, soit durant une période de 70 à 80 ans.

Divers

Postes à pourvoir

On nous prie d'annoncer que les postes d'experts suivants ont été mis au concours :

Ingénieur d'opérations en Côte d'Ivoire pour un an, renouvelable, pour projets de construction de nouveaux villages destinés au relogement des familles à déplacer du fait de la mise en eau d'un barrage. Poste n° IVC-610-055-SF.

Experts en forages (Diamond Drilling) sachant l'anglais, comme instructeur, pour un an, renouvelable, à Addis Ababa (Ethiopie). Poste n° ETH-130-019-5F.

Expert en travaux de dérochement fluvial aux explosifs, pour cinq mois, à Niamey, République du Niger. Poste n° NER-140-083-TA. Renseignements et inscriptions (en indiquant le numéro de référence du poste) : Bureau européen de Recrutement pour l'Assistance technique, Palais des Nations, Genève, Suisse.